

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération : **2023-09-97**
OBJET : **CESSION – ZAC DE VIRELOUP – BOSQUET DES SOURCES
TRANCHE 2**

Nomenclature : 3.5.11

En exercice : 26
Présents : 21
Pouvoirs : 5

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Absents : 0
Votants : 26

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Fabien MENEGHETTI.

Délibération comportant :
- ANNEXE – CESSIION –
ZAC DE VIRELOUP –
BOSQUET DES
SOURCES TRANCHE 2

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mickaël MENDES donne pouvoir à Claude RINCE, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L3211-2 et suivants et L2122-21 ;

Vu la délibération n°2023-06-60 du conseil municipal du 26 juin 2023 concernant le déclassement de la parcelle ZP n°432 ;

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 6 juillet 2023 ;

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 du Bosquet des Sources, il a été constaté qu'une partie de la parcelle cadastrée section ZP n°393, désormais cadastrée section ZP n°423, n'a pas été cédée au groupement METAY/ VAL D'ERDRE PROMOTION, lors de l'attribution de la concession de la ZAC de Vireloup.

Afin de permettre l'aménagement de la tranche 2 du Bosquet des Sources, il convient de céder au concessionnaire la parcelle ZP n°432 d'une superficie de 1 512 m² conformément au plan annexé,

Le prix de cession est fixé à 29 484 €, soit un prix au m² de 19,50 €.

Vu l'avis de la commission « Aménagement, Environnement, Transition énergétique » du 12 septembre 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER la cession de la parcelle cadastrée section ZP n°432 d'une superficie de 1 512 m² (en rouge sur le plan annexé) au prix de 29 484 euros ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique de cession de la parcelle ZP n°432 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Isabelle GROLLEAU

